

Formation préalable à l'habilitation électrique : opérations électriques basse tension

Dans le cadre de leur activité professionnelle de nombreux salariés doivent faire face au danger électrique. Lors d'opérations de dépannage ou de travaux neufs, ces salariés se retrouvent parfois victimes d'accidents électriques.

L'habitude et l'accoutumance étant les causes principales de ces accidents, il est essentiel de former ce personnel à identifier les risques électriques et adopter le comportement adapté.

Personnel concerné

Personnel amené à effectuer des opérations électriques en basse tension, comme des interventions d'entretien et de dépannage, des travaux sur les ouvrages ou installations électriques, des consignations d'un ouvrage ou d'une installation électrique, etc.

Prérequis

Savoir lire et écrire. Etre qualifié en électricité.

Objectifs

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable d'identifier les risques d'origine électrique de son activité professionnelle et d'adopter un comportement adapté face à ces risques.

Programme

- Les connaissances de base en électricité (tension, intensité du courant électrique, résistance, puissance)
- Les conséquences de l'accident électrique sur l'homme (électrisation, court-circuit, incendie électrique, effets indirects)
- Le principe de l'habilitation électrique, les symboles et leur formalisation
- Les zones d'environnement et leurs limites
- La reconnaissance des ouvrages électriques et du matériel
- Les opérations d'ordre électrique de l'habilité B1, B2, BC, BR, BE
- Les équipements de protection individuelle et collective
- Le matériel électrique
- La consignation d'un ouvrage ou d'une installation électrique
- Exemples, mises en situation, simulations (travaux pratiques)

Durée

De 21 heures (dont 5 heures de pratique) soit 3 jours.

Nombre de stagiaires

Formation préalable à l'habilitation électrique : opérations électriques basse tension

De 1 à 12 stagiaires.

Méthodes pédagogiques

Sous forme d'échanges, alternance d'apports théoriques avec exercices pratiques de simulation.

Suivi et évaluation de la formation

- Le stagiaire est évalué tout au long de la formation afin d'évaluer sa progression.
- Une évaluation théorique (test QCM) et pratique (mise en situation) sera réalisée en fin de stage.
- Une attestation de formation lui sera remise en fin de formation.
- Un bilan en fin de séance est recommandé avec un responsable au sein de l'entreprise.

L'organisme de formation

SESAT Formations est :



Habilité à dispenser la formation SST par l'Assurance Maladie Risques Professionnels et l'INRS



Conventionné par la CARSAT Centre Val de Loire pour dispenser des formations préalables à l'habilitation électrique

Tarifs

- A partir de 150€/jour, nous consulter pour plus de précisions